



culture loisirs

ASCE 69

couleur passion

JARDIN PARTAGÉ

SAISON 2018 / 2019

PRÉSENTATION

L'activité de jardin partagé est ouverte à tout adhérent de l'ASCE 69 souhaitant s'impliquer dans la gestion d'un jardin potager réalisé à plusieurs et dont les produits sont distribués entre les personnes ayant contribué à sa réalisation et à son entretien.

Les règles de fonctionnement du jardin et de l'activité sont décrites dans le règlement intérieur et chaque inscrit à l'activité s'engage à le respecter en le datant et le signant.

LIEU

Cité des Mobilités – 25 avenue François Mitterrand – BRON

HORAIRES

Modalités d'accès au site de la Cité des Mobilités à Bron :

EN SEMAINE (du lundi au vendredi)

- Pour les agents travaillant à la Cité des Mobilités : ouverture du site de 7 h à 20 h du lundi au vendredi dans les conditions habituelles.
- Pour les personnes ne travaillant pas sur le site : accès réservé aux inscrits à la section et effectué sous le contrôle du poste de garde avec vérification d'identité.

Accès possible **en semaine entre 7 h et 20 h** en utilisant le visiophone du portillon situé à l'entrée visiteurs près du totem « Cité des Mobilités » ou en se présentant près du poste de garde au fond de l'allée du Général Benoit.

- **ACCÈS WEEK-END** (pour tous les inscrits à la section) : accès autorisé de **8 h à 20 h** et réservé aux seuls inscrits à la section figurant sur la liste mise à jour par l'ASCE 69. L'accès s'effectue uniquement au niveau du poste de garde au fond de l'allée du Général Benoit.

Remarques :

L'accès au jardin partagé n'est pas autorisé sur les plages fixes suivantes : 09h30-11h30 et 14h-16h du lundi au vendredi.

En cas d'accès le week-end, toute sortie du site doit s'effectuer au niveau du poste de garde.

TARIF

Agent du MTES ou du MCT-RCT et de leurs établissements publics	10,00 €
--	---------

PRATIQUE

L'accès au jardin est uniquement autorisé aux personnes inscrites à l'activité dont la liste sera fournie régulièrement au poste de garde de la Cité des mobilités.

L'adhésion à l'ASCE 69 est obligatoire pour l'année 2018 et pour l'année 2019 (voir formalités site internet). Cette activité n'est pas ouverte aux adhérents extérieurs.

Pour de plus amples informations, contactez :

La responsable d'activité : Agnès FOULTIER - 04.72.14.32.04 - agnes.foultier@cerema.fr

La Vice-présidente Culture : Laurène FAURIA Tél : 04 69 16 62 61 — ascee69-dirce@i-carre.net



culture loisirs

ASCE 69

couleur passion

JARDIN PARTAGÉ

SAISON 2018 / 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'adhérent à l'ASCE 69 :

Date de naissance :

Numéro de carte ASCE 69 en 2018 :

Service :

Nom du participant à l'activité (si différent de l'adhérent) :

Lien avec l'adhérent : conjoint enfant

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Adresse de messagerie :

TARIF

Agent du MTES ou du MCT-RCT et de leurs établissements publics	10,00 €	<input type="checkbox"/>
--	---------	--------------------------

PRATIQUE

L'adhésion à l'ASCE 69 est obligatoire pour l'année 2018 et pour l'année 2019 (voir formalités site internet).
L'accès au jardin est uniquement autorisé aux personnes inscrites à l'activité et suivant des modalités pré-définies (voir affiche de l'activité).

L'inscription à l'activité est valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

L'acceptation du règlement intérieur est obligatoire lors de l'inscription.

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription accompagné du règlement est à remettre au responsable de la section :

*Agnès FOULTIER — Direction Territoriale du Cerema Centre-Est – département Laboratoire de Lyon
25 avenue François Mitterrand – BRON
04.72.14.32.04 — agnes.foultier@cerema.fr*

